

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 9 décembre 2025**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFFON, Maire.

**En exercice :** 11      **Présents :** 6      **Excusés :** 1      **Absents :** 4      **Votants :** 7

**Présents :** Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.

**Date de la convocation :** Excusés : Laëtitia SOCQUET-JUGLARD pouvoir donné à Gérard VIALLIS  
02/12/2025

Absents : Marie-José LIGOUZAT, Jacky MARIN-LAMELLET, Jean-Loup MARTIN, Jérémie MONGELLAZ

A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ

**Délibération n° 2025-D55 - Station des Saisies – Convention relative à la distribution des secours sur le secteur du Mont-Bisanne avec la SPL Domaines skiables des Saisies – Saison d'hiver 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle que les missions de secours sont assurées sur les domaines skiables des Saisies par le service des pistes de la SPL Domaines skiables des Saisies.

Il rappelle notamment que l'annexe 4 relative aux prestations complémentaires de la délégation de gestion du domaine skiable partiel (ski alpin et ski nordique), secteur Mont-Bisanne, conclue par avenir avec la SPL Domaines skiables des Saisies à la date du 12 novembre 2019, stipule que des conventions spécifiques de distribution des secours seront établies entre le Délégitaire et la Commune de Cohennoz.

Afin d'officialiser les missions de secours du service des pistes et d'établir les modalités de recouvrement de ces opérations de secours, il apparaît nécessaire de conventionner avec la SPL Domaines skiables des Saisies en ce qui concerne le secteur du Mont-Bisanne.

Monsieur le Maire soumet donc au Conseil Municipal un projet de convention relative à la distribution des secours sur le secteur du Mont-Bisanne à passer avec la SPL Domaines skiables des Saisies pour la saison d'hiver 2025-2026.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (7 voix pour) :**

- ↳ **Approuve** la convention à intervenir avec la SPL Domaines skiables des Saisies concernant la distribution des secours sur les domaines skiables des Saisies, secteur du Mont-Bisanne, pour la saison d'hiver 2025-2026.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Maire,  
Christian EXCOFFON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20251209-2025-D55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025